

COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE



Les vêtements de protection chimique jetables ou réutilisables sont des EPI de catégorie III. Il existe plusieurs normes pour les vêtements chimiques en fonction des types de protection qu'ils assurent, de leurs performances et donc des risques qu'ils protègent.

Il existe 2 grandes sortes de vêtements de protection chimiques : les vêtements réutilisables et les vêtements jetables (également appelés usage court ou usage unique). Un vêtement de protection chimique et biologique réutilisable doit être décontaminé pour être réutilisé. Quant au vêtement jetable, celui-ci doit être éliminé comme déchet contaminé.

Vêtement de protection type 1 et type 2 : la norme EN 943

La norme EN 943 est déclinée en 2 parties en fonction du type de vêtement de protection chimique. Il s'agit toujours de combinaisons de protection chimique.

- Type 1 : Protection contre les substances chimiques liquides et gazeuses, y compris les aérosols liquides et les particules solides, étanche aux gaz (EN 943-1)
- Type 1-ET : Exigences de performance pour les équipes d'intervention d'urgence (EN 943-2)
- Type 2 : Protection contre les substances chimiques liquides, y compris les aérosols liquides et les particules solides, non étanche aux gaz (EN 943-1)

Les combinaisons de type 1 et type 1-ET sont étanches aux gaz. Ces combinaisons chimiques type 1 peuvent être ventilées ou non ventilées. Elles sont équipées d'une alimentation en air respirable (type 1a et 1b).

Les combinaisons chimiques type 2 peuvent être ventilées ou non ventilées. Elles sont maintenues en surpression par une alimentation en air respirable. Elles ne sont pas étanches au gaz.

Les normes concernées sont les suivantes

- EN 943 - Vêtements de protection contre les produits chimiques dangereux solides, liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides
- EN 943-1 - Partie 1 : Exigences de performance des combinaisons de protection chimique étanches aux gaz (type 1) et non étanches aux gaz (type 2)
- EN 943-2 - Partie 2 : Exigences de performance des combinaisons des protections chimiques étanches aux gaz (Type 1) destinés aux équipes de secours (ET)

Vêtement de protection type 3 et type 4 : la norme EN 14605

La norme 14605 définit 2 types de vêtements de protection. Il peut s'agir de combinaisons mais aussi être d'autres types vêtements de protection.

- Type 3 : Vêtements de protection étanches aux liquides
- Type 4 : Vêtements de protection étanches aux pulvérisations

Les vêtements type 3 offrent une protection contre les substances chimiques liquides sous la forme de jets de liquide sous pression (jet continu).

Les vêtements type 4 offrent une protection contre les substances chimiques liquides pulvérisés : pulvérisation liquide non pressurisée = brouillards (résistant à la pénétration de liquides pulvérisés).

La norme est la suivante : EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4), y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB (3) et PB (4) comme les blouses à usage unique par exemple)

Bon à savoir...

Si vous rencontrez un vêtement de protection type PB (3) ou PB (4), cela signifie que le vêtement protège du risque mais seulement sur une partie du corps (protection partielle).

Vêtement de protection type 5 : la norme EN 13982-1

La norme EN 13982-1 ne recense qu'un seul type de vêtement de protection, qui peut être une combinaison ou un autre vêtement.

- Type 5 : Protection contre les particules solides en suspension dans l'air

La norme est la suivante : EN 13982-1 - Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides - Partie 1 : Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (type 5)

Vêtement de protection type 6 : la norme EN 13034

La norme EN 13034 définit les vêtements de protection type 6 qui peuvent prendre la forme de combinaison ou de vêtement.

- Type 6 : Protection limitée contre les substances chimiques liquides non dangereuses.

Ils protègent des risques d'exposition à de petites quantités de brouillards / pulvérisations fines ou éclaboussures accidentelles de faible volume si l'utilisateur est apte à prendre rapidement les mesures nécessaires en cas de contamination.

La norme est la suivante : EN 13034 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (Équipement de type 6 et Type PB [6])

Bon à savoir...

Il est possible de rencontrer un vêtement type PB (6). Cela signifie que le vêtement apporte une protection identique au type 6 mais sur une surface réduite : il offre donc une protection partielle du corps comme les tabliers de protection jetables par exemple ou les surchaussures de protection jetables.

Vêtement de protection contre les agents infectieux : la norme EN 14126

Cette norme permet de reconnaître si un vêtement de protection chimique réutilisable ou jetable, offre une protection contre les agents infectieux, et donc les risques biologiques. Il peut s'agir d'une combinaison jetable ou d'un vêtement.

- EN 14126 - Vêtements de protection - Exigences de performances et méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux

Pour reconnaître ces vêtements de protection biologique, rien de plus simple. Cette protection est indiquée par la lettre "B" après le type de protection chimique (exemple : type 3-B ; type 5-B).

Cette norme spécifie plusieurs méthodes d'essai des matériaux de protection. Un vêtement ou une combinaison EN 14126 protège :

- de la pénétration des virus
- de la pénétration bactérienne
- des aérosols biologiques
- de la pénétration de poussières contaminées